

APPEL A PROJETS 2011

Axe Formation dans les Pays En Développement

Fonds de dotation
PIERRE BERGÉ avec



Depuis 2002, Sidaction et le Fonds de Dotation Pierre Bergé soutiennent des programmes de formation dans le domaine du suivi biologique, médical et psychologique des personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que dans le domaine de l'éthique dans la recherche scientifique et dans les pratiques professionnelles liées au VIH. Ces programmes de formation s'adressent aux professionnels exerçant en Afrique, en Europe de l'Est et en Asie.

L'objectif général de cet appel à projets est l'amélioration constante de la prise en charge médicale et psychologique des personnes vivant avec le VIH. Cet appel à projets est majoritairement financé par le Fonds de dotation Pierre Bergé et est cofinancé par l'Agence Française de Développement et Sidaction.

Afin d'assurer un meilleur suivi des projets financés et une cohérence globale dans les soutiens de Sidaction à l'international, l'appel à projets ciblera en 2011 des zones géographiques spécifiques. Les apprenants concernés par les formations devront exercer leur activité professionnelle dans l'un ou plusieurs des pays suivants :

Afrique : Afrique du Sud, Burkina Faso, Bénin, Burundi, Congo, République Démocratique du Congo, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Kenya, Maroc, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Togo, Zimbabwe

Asie : Chine, Inde, Népal, Thaïlande

Europe: Azerbaïdjan, Géorgie, Roumanie, Russie, Ukraine

Caraïbes : Haïti

Une attention particulière sera portée aux projets de formation continue destinés aux professionnels exerçant en milieu associatif et communautaire.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS A SIDACTION:

28 janvier 2011

(Par e-mail / à l'attention de Mlle Aida Kanoute / a.kanoute@sidaction.org)

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter à Sidaction:

Florence Thune

f.thune@sidaction.org / Tel : +33.(0)1.53.26.49.74

Service des Programmes Internationaux / Unité Renforcement des Capacités

I. Domaines de formation prioritaires

En 2011, Sidaction souhaite soutenir des programmes de formation dans les domaines suivants:

- Formation au suivi clinico-biologique et à la prise en charge médicale des adultes et enfants vivant avec le VIH (dont la prise en charge des échecs thérapeutiques aux ARV, des co-infections VIH/TB ou VIH/hépatites, des principales pathologies liées au VIH; du couple mère-enfant; et des interventions biomédicales de prévention, telles que la prévention de la transmission verticale et l'utilisation d'ARV en prévention, post-exposition)
- Formation à la prise en charge paramédicale et psychologique des adultes et enfants vivant avec le VIH/sida, y compris l'intégration de la prévention de la transmission dans la prise en charge.
- Formation aux bonnes pratiques pharmaceutiques de gestion des stocks et de dispensation des antirétroviraux
- Formation à l'éducation thérapeutique
- Formation aux techniques de laboratoire en lien avec le suivi de l'infection à VIH (comptage CD4, mesure de la charge virale, tests de résistance, méthodes de prélèvement et d'analyse sur papier buvard, diagnostic des principales infections opportunistes,.....)
- Formation à la recherche dans les domaines d'intérêt de l'infection à VIH (biomédicale - soins, traitements et prévention - et sciences sociales),
- Formation à l'éthique dans la recherche sur le VIH (biomédicale - soins, traitements et prévention - ou en sciences sociales) et dans les pratiques professionnelles médicales et paramédicales
- Appui à l'émergence ou à la consolidation de centres proposant une offre structurée de formation continue dans le domaine du VIH à destination des professionnels exerçant prioritairement en milieu associatif et communautaire.

II. Publics ciblés par les formations

- **Equipes de prise en charge médicale, paramédicale et psychologique exerçant en priorité en milieu associatif et communautaire, ou dans des centres de santé décentralisés** : *médecins, infirmier(e)s, pharmaciens, gestionnaires de pharmacie, psychologues, conseillers, médiateurs de santé, sages-femmes, assistants sociaux, aides-soignants,...*
- **Biologistes et techniciens de laboratoire** exerçant en priorité en milieu associatif et communautaire, ou dans des centres de santé décentralisés
- **Chercheurs dès le 3^{ème} cycle universitaire** dans les domaines biomédicaux
- **Membres des comités d'éthique** amenés à émettre des avis consultatifs sur des projets de recherche dans le domaine du VIH

III. Types de formations éligibles

- Formation continue en présentiel (diplômante ou non) délivrée dans le cadre de projets associatifs ou universitaires
- Formations continue à distance (en ligne, via Internet) garantissant un suivi personnalisé des apprenants (système de tutorat)
- Stages de courte durée et adaptés au contexte professionnel des apprenants (uniquement dans le cadre d'un projet de formation global et/ou en complément de formations théoriques)

IV. Organisations éligibles

- Associations basées dans l'un des pays éligibles à l'appel à projets (cf liste en page 1)
- Associations basées au sein de l'Union Européenne et mettant en œuvre des formations à destination des professionnels exerçant dans les pays éligibles à l'appel à projets
- Universités proposant des offres de formation continue à destination des professionnels exerçant dans l'un des pays éligibles à l'appel à projets

Il est rappelé que Sidaction ne financera pas d'organisations qui ne feraient pas, dans le cadre de leurs activités de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida, de promotion et de distribution de préservatifs.

V. Durée des projets

Les projets pourront être présentés sur une **durée maximale de 24 mois. Les dépenses seront éligibles à partir du 1^{er} avril 2011.**

VI. Dépenses éligibles dans le cadre de cet appel à projets:

- Coûts liés aux intervenants et formateurs internationaux : honoraires, billet avion classe économique, frais de visa, déplacements locaux, logement et restauration sur le lieu de la formation,...
- Coûts liés aux intervenants et formateurs nationaux : honoraires, déplacements locaux, logement (si les intervenants n'habitent pas dans la ville où se déroule la formation) et restauration sur le lieu de la formation
- Salaires des responsables de formation / coordinateurs pédagogiques ou formateurs exerçant cette fonction à plein temps dans le cadre du projet (***non cumulables avec d'éventuels per diem***)
- Frais de déplacement et de logement des participants aux formations, restauration pendant la formation
- Location d'équipements et de salles pour la réalisation de la formation
- Achat de vidéoprojecteur et/ou d'ordinateur spécifiquement dédié à la formation (dans la limite de 1.000 euros par projet).
- Conception / achat et diffusion de matériel didactique et pédagogique liés au domaine de formation ciblé par le projet
- Charges liées au suivi-évaluation de la formation (évaluation de l'impact sur l'amélioration de la prise en charge des patients). Les dépenses liées à cette activité ne doivent pas être liées aux frais généraux de supervision ou de déplacement de l'association.
- Charges liées au fonctionnement et aux coûts administratifs du projet (dans la limite de 10% de la subvention demandée)

VII. Dépenses ou actions non éligibles dans le cadre de cet appel à projets:

- Demandes individuelles pour des formations et stages (*c'est aux organisateurs des formations de déposer une demande de financement pour couvrir les frais de transport/hébergement/défraiement des participants*)
- Participations à des conférences, congrès scientifiques et médicaux
- Actions de sensibilisation ayant plus un objectif d'information que de formation
- Formations par internet à distance ne proposant pas un appui personnalisé et individualisé des apprenants
- Formations pour des leaders communautaires, religieux,... (les personnes formées doivent faire partie d'une structure assurant une supervision régulière de leurs activités)
- Formations s'adressant à des étudiants en formation initiale
- Formations sur les thématiques suivantes : soutien spirituel et religieux, activités génératrices de revenus, soutien juridique
- Missions Nord – Sud n'ayant pas vocation à préparer, mettre en œuvre une formation ou en assurer le suivi
- Salaires et indemnités des personnes bénéficiaires des formations (l'appel à projets vise à financer des projets de formation et non les activités liées à la prise en charge des personnes séropositives)
- Formations réalisées uniquement par du personnel du Ministère de la Santé ou des Programmes Nationaux de Lutte contre le Sida, et/ou à destination d'apprenants exerçant exclusivement dans des structures publiques
- Per diem pour des formateurs étant déjà salariés pour une fonction de formation au sein de la structure pour laquelle ou au nom de laquelle ils réalisent la formation (seuls seront pris en charge les frais de déplacement et de restauration sur les lieux de la formation)

VIII. Instruction des dossiers de demande de financement

Dans la mesure où la demande de subvention répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projets, le dossier est étudié par un binôme d'instructeurs, issus du domaine de la lutte contre le VIH/sida et de la formation, tous membres d'un comité d'experts nommés par Sidaction. L'étude et l'appréciation du projet porteront plus particulièrement sur les aspects suivants :

- description et analyse du contexte concerné par l'action de formation
- description et analyse des problèmes constatés
- analyse des besoins en formation

- pertinence de la formation au regard des problèmes identifiés (la formation est-elle la bonne et/ou la seule réponse au(x) problème(s) identifiés)
- adéquation entre les besoins en formation et le dispositif de formation proposé
- pertinence des objectifs et du contenu de la formation au regard du profil et de l'environnement professionnel des apprenants
- pertinence des méthodes et outils pédagogiques proposé(e)s pour les formations, avec une attention particulière sur les méthodes favorisant l'acquisition de nouveaux savoir-faire et une amélioration des pratiques professionnelles
- complémentarité du projet de formation avec les offres de formation déjà disponibles dans le pays
- expérience et compétences des formateurs au regard du contenu de la formation
- implication des formateurs du pays où se déroulera la formation (notamment pour les projets menés par une organisation non basée dans le pays concerné par la formation)
- rôle et fonction des apprenants après l'action de formation
- processus de suivi et d'évaluation de la formation
- adéquation du projet de formation avec le budget proposé
- coût du projet au regard du nombre d'apprenants
- expérience de l'organisation soumettant la demande de financement dans le domaine du VIH/sida et rôle de cette organisation dans le projet de formation
- impact de la formation sur l'amélioration de la prise en charge médicale et psychologique des personnes vivant avec le VIH
- implication d'autres partenaires financiers (une participation financière d'autres financeurs n'est pas obligatoire mais vivement encouragée)

Chaque dossier sera ensuite discuté et argumenté au cours d'un comité réunissant l'ensemble des experts (1^{ère} quinzaine d'avril 2011). Une proposition d'acceptation ou de refus de la demande de subvention est soumis au vote du comité, puis à la décision finale du Conseil d'Administration de Sidaction, qui se tiendra au cours de la deuxième quinzaine d'avril 2011.

IX. Accord de financement

Aucune nouvelle subvention ne sera attribuée à une association n'ayant pas justifié l'utilisation des fonds d'une précédente subvention accordée par Sidaction (tous appels d'offres confondus)

Les subventions feront l'objet de **conventions de financement** précisant le cadre dans lequel Sidaction finance les programmes de formation et l'affectation des sommes allouées.

Les montants alloués seront versés généralement en deux tranches par virement sur un **compte bancaire établi au nom de la structure ayant proposé le projet.**

X. Comptes-rendus des actions menées

Pour chaque projet, un rapport financier et narratif / technique intermédiaire sera exigé, ainsi qu'un rapport final qui devra être envoyé à Sidaction au plus tard 3 mois après la fin du projet.

Exemples de projets financés en 2010

Association - Pays	Titre du projet	Montant accordé
Kasabati Burkina Faso	Formation des équipes soignantes du GTIE : Renforcement des compétences des acteurs associatifs sur l'éthique des soins et de la recherche	16 600 €
SWAA Littoral - Cameroun	Renforcement des capacités des conseillers psychosociaux du milieu associatif et médecins à la Prévention de la Transmission de l'infection à VIH de la mère à l'enfant	11 500 €
ReMed - France	Formation des pharmaciens à la dispensation des ARV et des médicaments associés dans le cadre de la prise en charge des malades VIH/Sida en RDC	30 080 €
Plus Group - Georgia	Training program on paramedical care of PLWHA in West Georgia	6 500 €
Arcad Sida - Mali	Renforcement des capacités des pharmaciens sur la dispensation et l'éducation thérapeutique	15 000 €
SOLDA – Somaliland (North West Somalia)	HIV Antiretroviral Medication Training for Nurses in Somaliland	8 100 €
Université de Ouagadougou – Burkina Faso	Diplôme Inter-Universitaire médical et paramédical sous-régional d'Afrique francophone «Formation à la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH en Afrique sub-saharienne »	65 000 €

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- I. **Courrier officiel de demande de financement**, signé par le/la Représentant légal(e) ou le/la directeur(trice) de l'organisation, sur papier à en-tête précisant le titre du projet et le montant demandé.
- II. **Formulaire de demande de financement** dûment rempli (fichier Excel avec deux onglets – fiche administrative et demande de financement - joint aux documents de l'appel d'offres 2011). Ce formulaire inclut également le budget du projet (2^{ème} onglet).
- III. **Document de Projet** (cf détails ci-dessous)
- IV. **Documents administratifs ou complémentaires listés ci-dessous :**

1. Le rapport d'activité annuel 2009 (présenté et approuvé à votre dernière Assemblée Générale)
2. Le rapport financier annuel 2009 (Ce rapport doit présenter l'ensemble des recettes et des dépenses de l'association)
3. Les rapport annuels d'activité et financier 2010 (si ces documents ne peuvent pas finalisés pour l'échéance de cet appel à projets, merci d'inclure dans le dossier une note présentant brièvement les principales réalisations de l'année 2010)
4. Le budget prévisionnel de l'association pour 2011 (incluant l'ensemble des ressources et des charges prévisionnelles ; y compris celles provenant de Sidaction)
5. les statuts de l'association
6. la copie du récépissé de déclaration
7. la composition datée du Conseil d'Administration et du bureau
8. le PV de la dernière assemblée générale
9. le règlement intérieur
10. le Relevé d'Identité Bancaire (document officiel de votre banque nous donnant vos coordonnées bancaires)

Ces documents sont obligatoires pour toute association n'ayant pas déjà été financée par Sidaction. Les associations actuellement financées par Sidaction ne doivent nous renvoyer ces documents qu'en cas de mise à jour récente et non communiquée à Sidaction.

L'ensemble du dossier de demande de financement est à envoyer par e-mail à Mlle Aida Kanouté (a.kanoute@sidaction.org) au plus tard le 28 janvier 2011. Si l'une des pièces administratives ne peut être envoyée par e-mail, elle peut l'être par courrier postal à l'adresse suivante : Sidaction / Programmes Internationaux – Unité Appel à projets - 228 rue du Faubourg Saint Martin / 75010 Paris / France .

DESCRIPTIF DU PROJET <i>(Trame indicative)</i>
--

Le document de projet ne doit pas excéder **20 à 25 pages**, en dehors des annexes.

La première page du document doit clairement indiquer le **nom de l'organisation** soumettant le projet, ainsi que le titre du projet et les dates prévues pour sa mise en œuvre.

Le corps du document comprendra au moins les éléments suivants :

- I. **Titre** du projet
- II. **Domaine(s) d'action prioritaire** dans lequel s'inscrit votre projet (cf page 2 de ce document)
- III. **Contexte global de la lutte contre le VIH/sida** dans le pays et, plus précisément dans la région concernée par la formation

IV. Présentation de l'organisation (principales activités) et expérience dans le domaine du VIH/sida

Si l'organisation soumettant le projet est également celle qui réalise la formation, il sera nécessaire de décrire son expérience dans le domaine de la formation concernée par le projet. Indiquer également les projets de formations déjà soutenus par Sidaction par le passé, ainsi que tout autre projet actuellement financé par Sidaction, dans le cadre d'autres appels d'offres.

V. Justification du projet

Ce chapitre doit présenter en détail **les problèmes identifiés** et **l'analyse des besoins en formation**, et préciser **qui est à l'origine de la demande** de formation. *La formation ne peut pas être justifiée uniquement par la prévalence du VIH/sida dans le pays ou la région.*

Le document précisera comment les formations proposées dans ce projet pourront contribuer à la résolution des problèmes identifiés, et en quoi elles sont complémentaires avec les offres de formation déjà disponibles dans la zone concernée par le projet.

Si l'organisation a déjà été financée sur un projet de formation en 2010, il sera nécessaire d'expliquer en quoi il est nécessaire de poursuivre la formation ou d'en élaborer une nouvelle.

VI. Description du public cible de la formation

Nombre, fonction, lieu où travaillent les participants, expérience dans le domaine du VIH/sida, formations déjà suivies dans ce domaine, rôle après la formation,...

Préciser les critères de sélection des participants et qui les définit (les organisateurs de la formation, les personnes à l'origine de la demande de formation, les responsables hiérarchiques,...)

VII. Description du dispositif de formation:

1. Objectif général de la / des formation(s)

2. Objectifs pédagogiques de la / des formation(s)

Décrire avec précision ce que seront les capacités acquises par les participants à l'issue de la formation (« A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :... »).

Quels sont les changements attendus dans la pratique professionnelle des participants dans les mois qui suivront la formation ?

3. Contenu de la/des formation(s)

Décrire chacun des thèmes abordés au cours de la formation et, si cela est possible, les objectifs pédagogiques visés pour chacun d'entre eux.

4. Durée et programme: nombre d'heures et/ou de jours de formation consacrés à chacun des thèmes listés ci-dessus.

5. Type de formation(s) et méthodes pédagogiques: formation en présentiel, à distance, stages,... / cours magistral, études de cas, jeux de rôles,...

6. Lieu de la formation

7. Profil des équipes de formation (coordinateur de la formation, responsable pédagogique, principaux formateurs)

Critères de sélection / identification des formateurs, profil et expérience dans le domaine de la formation sur le VIH/sida

Décrire le rôle du responsable pédagogique et de toute autre personne dont le poste serait inclus dans la demande de financement (en dehors des formateurs)

Fournir un curriculum vitae pour le responsable pédagogique et/ou le coordinateur de la formation, ainsi que pour le/les principaux formateur(s).

8. Méthode d'évaluation de la formation et des nouvelles capacités acquises par les participants à l'issue de la formation

Décrire les systèmes d'évaluations proposés.

9. Suivi des participants à l'issue de la formation

Décrire le dispositif de suivi des participants à l'issue de la /des formation(s) : suivi en lien avec les responsables hiérarchiques des participants, visites sur site, réunions avec l'ensemble des participants, journées d'échanges de pratiques, nouvelles formations sur des thèmes plus spécifiques,....

VIII. Partenaires techniques et/ou financiers

Degré d'implication financière et/ou technique de chacun des partenaires (s'ils existent, fournir une lettre d'accord et/ou d'appui signée par ces partenaires)

IX. Budget de l'action et demande de financement

Le budget et la demande de financement doivent être inclus dans le formulaire « demande de financement ». Ils peuvent être également intégrés dans le document de projet si cela permet d'apporter des informations complémentaires.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS A SIDACTION :

28 janvier 2011

« Les compétences peuvent être considérées comme une résultante de trois facteurs : le savoir agir qui suppose de combiner et mobiliser des ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, réseaux,...), le vouloir agir qui se réfère à la motivation personnelle de l'individu et au contexte plus ou moins incitatif dans lequel il intervient ; le pouvoir agir qui renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation de travail, de choix de management, de conditions sociales, qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risque de l'individu. »

Guy Le Boterf – Construire les compétences individuelles et collectives. Ed Eyrolles. 4^e édition 2008.